



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PREFECTURE DES B-D-R  
COURRIER ARRIVÉ LE

15 SEP. 2017

DIRECTION DES  
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE  
L'ÉQUIPE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00  
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :  
Bruno BIZOT

Poste :  
04 42 99 10 11

N° 4152

Préfecture des Bouches du Rhône  
Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique  
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour  
la Protection des Milieux

Place Félix Baret

CS 80001

13282 MARSEILLE Cedex 06

Aix-en-Provence, le 11/09/2017

→ BIZOT  
Phe Herbaut

**Réf SRA:** BB 2017/25909

**Objet :** 13 - AIX EN PROVENCE - Eco Campus Pauliane - EI 13001 3114

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles  
et par délégation  
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

Xavier DELESTRE

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Bât. Austerlitz - 21 allée Claude Forbin - CS 80783 - 13625 Aix-en-Provence cedex 1